

Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires



LUBRIZOL

Y'a les oiseaux qui toussent!

C'est quand qu'on arrête?



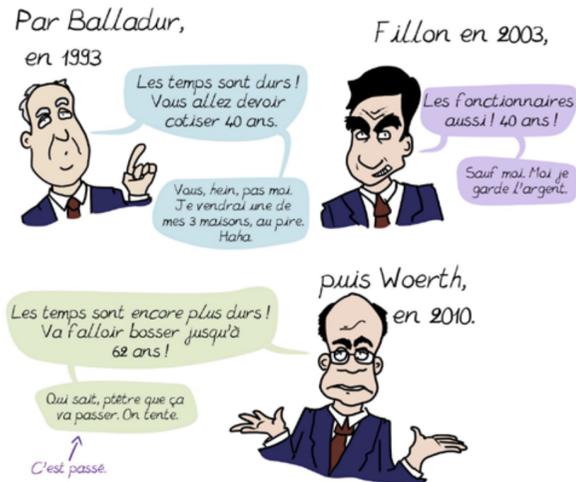
Alors quand la macronie a annoncé son projet de « retraites par points », j'ai voulu en savoir plus sur ce qui m'attend.



Et au premier abord, ça vend plutôt du rêve.



Mais depuis, ça a encore été repoussé.



D'après le rapport, si Marine travaille jusqu'à 62 ans ...



C'est même écrit dans le rapport : la valeur relative* du point pourra diminuer avec le temps.



* Si le montant du point augmente moins vite que les prix, sa valeur relative baisse, c'est-à-dire qu'avec un point, on pourra acheter moins qu'avant.

D'autant plus que cette réforme sera la dernière : ensuite, plus besoin de loi. Il suffira de réévaluer le montant du point.



Alors, paraît que les partenaires sociaux seront concertés. Mais c'était déjà le cas sur les 30 dernières années, et on voit le résultat ...



... les gains de productivité, au lieu d'être déduits des prix pour bénéficier à tout·es, ils partent dans les profits.



Les trimestres supplémentaires pour maternité vont disparaître.

Jusqu'ici, chaque enfant comptait pour 8 trimestres cotisés : 4 pour l'accouchement, et 4 (à attribuer à un parent au choix) pour l'éducation.



Et puis on nous fait croire qu'il faut travailler plus ... mais du travail, il n'y en a plus!



Et c'est bien là qu'on nous entourloupe...

En tout cas, avec son alignement par le bas, tous les secteurs sont touchés. Donc il risque bien d'arriver ce qu'il craint le plus : une lutte commune de tous les secteurs : public, privé, jeunes, retraités, chômeurs ... ça pourrait bien remettre en cause bien plus que cette réforme!



Emma.

expressions **Solidaires**

Cette page propose des informations à travailler et diffuser pour la réflexion et l'action.

« **Le 5 et après pour une grève générale reconductible !** »

Le projet de Macron se dévoile toujours plus : conservateur, antisocial et autoritariste, en un mot capitaliste. La guerre sociale menée contre des pans toujours plus larges de la population s'est particulièrement illustrée ces derniers temps par la réforme de l'assurance chômage qui va léser durement plusieurs centaines de milliers de personnes. Et Macron entend maintenant faire de l'immigration son nouveau cheval de bataille : toujours moins de solidarité et toujours plus de répression et de frontières bunkerisées, tout en préservant la possibilité pour le patronat d'obtenir une main d'œuvre à très bon marché. La logique poursuivie est limpide : il entend se retrouver face à Le Pen au second tour de la présidentielle de 2022 et forcer sa réélection comme « rempart » contre l'hydre fasciste. Il aura entre temps décliné l'essentiel de son programme. A l'heure d'une nouvelle crise financière annoncée, c'est un calcul mortifère. Les dévastations sociales et environnementales seront toujours plus fortes et la menace fasciste est réelle, en France comme dans de nombreux pays.

Pourtant des signes importants démontrent que cet avenir funeste peut être combattu. Il y a même de quoi penser que c'est justement le moment ! Un an après, la révolte populaire des Gilets Jaunes démontre que même si nous sommes loin des chiffres initiaux de participation, ce mouvement perdure

et parvient à mobiliser sur les thématiques sociales et pour l'égalité. L'écologie et l'urgence climatique sont désormais portées par des mobilisations populaires fortes faisant le lien avec les logiques capitalistes insupportables. Les discriminations sont elles aussi au cœur des révoltes, s'agissant entre autres des violences et crimes racistes et sexistes intolérables. Depuis l'été, nombre de mouvements sociaux ponctuent l'actualité, opposés aux réformes libérales destinées à privatiser l'espace public et paupériser la population, en premier lieu celle annoncée sur les retraites.

A cela s'ajoutent des réformes organisationnelles qui altèrent fortement les conditions de travail, étouffent les services publics et suppriment l'emploi : dans le commerce, l'industrie, à la RATP, à la SNCF, aux finances publiques, dans la santé. Ce sont ces mêmes politiques et les inégalités abyssales qu'elles créent qui révoltent les salarié-e-s les plus précaires, ceux de la sous-traitance à Chronopost par exemple dans une lutte engagée par des travailleurs sans papiers afin d'obtenir aussi leur régularisation. La colère est forte, elle déborde même de partout, la disponibilité pour l'exprimer n'a jamais semblé aussi importante. Le 5 décembre marquera le début du mouvement de grève reconductible à la RATP et à la SNCF pour obtenir le retrait de la réforme des retraites. Un peu partout, y compris hors du monde du travail,

cette date fait sens pour enclencher une grande révolte et faire avancer la justice sociale que tout le monde attend. Une révolte par la grève, la mobilisation populaire et l'action de rue jusqu'à la fondation d'une société où les richesses seront mieux réparties et où vivre ne se résumera pas à survivre et souffrir.

L'ennemi capitaliste n'a jamais peut-être été aussi bien identifié. Le contexte est donc favorable et l'on peut compter sur Macron et ses troupes pour faire monter la pression. Car la justice sociale, le besoin impérieux d'égalité, la soif de démocratie et d'être réellement entendu.e.s contre la dictature capitaliste ne doivent jamais être négligés. Au contraire, ces aspirations sont au cœur des grandes révoltes et des véritables tournants de société vers le progrès social et l'émancipation. Partout ailleurs dans le monde, au Soudan, au Chili, en Algérie, au Liban, à Hong Kong, c'est ce même carburant qui anime les populations indignées par les souffrances infligées à la démocratie et à l'égalité par les plus riches qui cherchent à l'être toujours plus. **La France est dans ce même mouvement, radical et indispensable. Partout, dans les lieux de travail, décidons ensemble que le 5 on arrête tout, on grève, on manifeste, on bloque. Le 6, le 7 et ensuite, on reconduit et ce, jusqu'à la victoire !**

Sans-papiers et migrant·e·s : **en lutte pour l'égalité des droits ?**

Avec Macron, les lois sur l'immigration ont été durcies : délais de recours pour la demande d'asile, allongement de la rétention, mesures d'éloignement. . . **Dans le même temps la situation des immigré·e·s se dégrade :** conditions d'accueil déplorables en préfecture pour les démarches administratives, frais d'inscription pour les études supérieures, mineur·e·s isolé·e·s traité·e·s comme immigré·e·s et pas comme enfants, migrant·e·s vivant dans des conditions d'insalubrité et d'insécurité dans les campements et squats, remise en cause des espaces collectifs et restrictions d'hébergement dans les foyers, institutionnalisation du fichage, de la délation et de la maltraitance dans les centres d'hébergement. **Sans oublier les discours qui mêlent immigration, Islam et terrorisme et la répression qui touche les intéressé·e·s et ceux et celles qui les aident.**

Des mobilisations ont lieu dans lesquelles nos militants et militantes, à titre personnel ou pour leur syndicat prennent part. Une campagne nationale unitaire (associations, collectifs et syndicats) a commencé avec la journée internationale des migrant·e·s le 18 décembre 2018 « Egaux, égales, personne n'est illégal·le ». Ce cadre constitue un encouragement à la lutte : manifestations massives, soutien aux mineur·e·s comme à Grenoble, grèves co-organisées entre collectifs de sans-papiers de la région parisienne et organisations syndicales. Celle de Chronopost depuis le 11 juin 2019 est symbolique de cette mobilisation. D'autres grèves ont eu lieu : avec la CGT dans la première semaine d'octobre, à la CPN, entreprise de nettoyage à la Mairie de Sèvres, à DB environnement, des mouvements à Elior avec les Gilets noirs.

Ces grèves révèlent l'exploitation intolérable pratiquée par des employeurs privés, l'Etat patron ou des collectivités territoriales... Elles montrent l'utilisation systématique de la sous-traitance qui crée l'invisibilité des conditions de travail et des travailleuses et travailleurs mêmes. Leurs lieux de travail sont nos lieux de travail, leurs conditions de travail et de sous-rémunération tirent à la baisse les conditions de tous et toutes. Il ne peut pas y avoir d'amélioration tant que des pans entiers du monde du travail seront maltraités, ignorés, créant ainsi une hiérarchie avec les discriminations comme mode d'exploitation et de division. Nos camarades engagé·e·s dans ces actions difficiles font le choix de soutenir les plus exploité·e·s, c'est à ce prix que des victoires durables pour tous et toutes seront possibles.

Accompagner syndicalement les « travailleurs·euses sans papiers »

Au quotidien, des syndicats et Solidaires locaux défendent les travailleurs et travailleuses immigré·e·s. Il existe aussi des permanences qui permettent de répondre à des questions spécifiques. En l'absence d'autorisation de travail, les personnes sans-papiers travaillent souvent au noir, avec de faux papiers ou les papiers d'une autre personne. Les entreprises abusent aussi de leur situation pour ne pas respecter le droit du travail (horaires, salaires, conditions de travail...). La régularisation des sans-papiers ne demande pas seulement un soutien extérieur, mais aussi une participation syndicale active : nous sommes pleinement dans notre rôle en aidant les sans-papiers à faire respecter leurs droits sociaux (aide médicale, accès au compte, déclaration d'impôts) et salariaux et en conquérant (y compris en allant aux prud'hommes) et/ou obtenir de leur patron les documents ou aides nécessaires à leur régularisation. Si votre syndicat ou votre union départementale souhaite mettre en place une permanence, prenez contact avec la commission immigration (contact@solidaires.org).



Campagne unitaire « Racket sur les cotisations sociales »

Cette campagne dénonce l'injustice fiscale que subissent les travailleurs et travailleuses sans-papiers. Ils et elles travaillent souvent de manière déclarée et paient des cotisations sociales sans pouvoir bénéficier des prestations qui y sont attachées (chômage, retraite, assurance maladie). Par ailleurs, toutes et tous paient des impôts : sur la consommation (via la TVA), et sur leurs revenus (qu'ils et elles sont nombreux·es à déclarer). Alors que ces personnes contribuent au budget de l'Etat, celui-ci s'obstine à les chasser. Et en cas d'expulsion, l'Etat et les organismes sociaux gardent l'argent versé. Nos militant·e·s aident les sans-papiers à remplir leur déclaration de revenus. L'avis d'imposition est aujourd'hui un « sésame » nécessaire à toute démarche administrative, qu'il s'agisse des dossiers de régularisation, de l'Aide Médicale d'Etat, de l'aide juridictionnelle...

Pour en finir avec le délit de solidarité

Le terme « délit de solidarité » désigne la criminalisation de l'aide aux personnes en situation irrégulière. De simples gestes pour qu'une personne puisse avoir une adresse pour des démarches administratives, se mette à l'abri des intempéries, se déplace, peuvent faire l'objet de poursuites pour délit « d'aide à l'entrée et au séjour irréguliers » défini dans le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda). Les condamnations se sont multipliées depuis la crise de l'asile entre États européens, les évacuations des campements de Calais et en région parisienne et le rétablissement des contrôles aux frontières françaises. Si aucun texte français ne pénalise en soi la solidarité, il existe une pénalisation croissante de l'action bienveillante des individus militant·e·s ou non.

Le législateur a introduit à la fin du siècle dernier une exception pour les membres de la famille venant en aide matérielle à un proche en séjour irrégulier puis plus récemment pour quelques actions limitées d'ordre humanitaire.

Des condamnations lourdes prononcées à l'encontre d'habitant·e·s de la vallée de la Roya à la frontière franco-italienne ont replacé dans le débat public le « délit de solidarité ». Le collectif Délinquants Solidaires s'est constitué, exigeant que la solidarité ne fasse plus l'objet de poursuite en publiant un manifeste « la solidarité, plus que jamais un délit ? » signé par plus de quatre cent organisations nationales et locales. Depuis, le collectif relaie les appels à chaque procès, propose aux personnes poursuivies de contribuer à riposter juridiquement, et développe un argumentaire contre le détournement de la pénalisation du trafic d'êtres humains qui vise à briser les solidarités envers les personnes exilées.[1]

À la suite d'une question prioritaire de constitutionnalité déposée par deux inculpés, en juillet 2018 le Conseil constitutionnel a considéré la valeur constitutionnelle de la fraternité comprise dans la devise de la République. Si cette décision est un revirement en faveur des personnes solidaires avec les migrant·e·s, des condamnations restent possibles avec des magistrats qui voient dans la solidarité une atteinte à l'ordre public.

Dans l'Union syndicale Solidaires, le combat est porté à la fois dans des mobilisations avec des collectifs locaux et dans le soutien à des camarades réprimé·e·s, en lien avec le collectif Délinquants Solidaires. À l'initiative de Solidaires Hautes Alpes, une maraude syndicale « Nos montagnes ne sont pas des cimetières » a été organisée en janvier 2019 pour soutenir les maraudeurs du Collectif Tous migrants et les délinquant·e·s solidaires, les « 3+4 de Briançon »[2].

Des militant·e·s sont aussi réprimé·e·s par leur employeur et doivent être soutenu·e·s : une éducatrice spécialisée, représentante du personnel, menacée de licenciement pour avoir dénoncé la maltraitance à l'encontre de mineurs isolés[3], une enseignante convoquée par son chef d'établissement pour son militantisme auprès des migrant·e·s, une assistante sociale pour avoir participé à un rassemblement de RESF dans l'enceinte d'un conseil départemental... N'hésitez pas à faire connaître au collectif Délinquants solidaires une situation, avec l'accord de la personne poursuivie[4].

[1] Une brochure d'autodéfense juridique « Délit de Solidarité le guide » a été mise en ligne en juillet 2019, <http://delinquantsolidaires.org/item/delit-de-solidarite-le-guide>. Des exemplaires imprimés peuvent être commandés à contact@solidaires.org / [2] (<https://relaxepourles3plus4.fr/>) / [3] (<http://lesutopies.org/delinquants-solidaires/>) / [4] contact-delit-de-solidarite@gisti.org

DÉLINQUANTS SOLIDAIRES

SI LA SOLIDARITÉ AVEC LES ÉTRANGERS EST UN DÉLIT, ALORS NOUS SOMMES TOUS DÉLINQUANTS.



En lutte depuis près de 5 mois, les « Chronopost » d'Alfortville déterminés à gagner !

Depuis 5 mois, la lutte des sans-papiers de Chronopost est un symbole du combat pour la régularisation des travailleurs sans papiers et de leur résistance à l'oppression. À l'origine de cette lutte qui débute le 11 juin 2019 par l'occupation de la cour de l'agence, il y a la prise de conscience de nombreux camarades sans papiers qui se côtoient au travail, qu'ils sont victimes d'un système qui les maintient dans une sorte d'esclavage et d'invisibilité, d'inexistence civique et sociale.

Avec l'aide du Collectif des travailleurs sans papiers de Vitry (CTSPV), ils mettent à jour des sous-traitances en cascade au profit de Chronopost, fleuron du groupe La Poste. Une société de droit privé qui appartient à 100% à La Poste dont le capital est exclusivement public.

Dans ses agences, pour le tri des colis, le chargement/déchargement des camions, la préparation des livraisons... Chronopost sous-traite ses activités à des sociétés comme Derichebourg. Celle-ci fait appel à des boîtes d'intérim, comme Mission Intérim (groupe Europa Finances) pour lui fournir la main d'œuvre, composée entre autres de dizaines de travailleurs sans-papiers.

En maintenant ces travailleurs dans une clandestinité dont ils n'ont aucun moyen ni espoir de sortir, ces patrons pensent disposer d'une main d'œuvre corvéable et soumise. Et réaliser des profits en pesant sans fin sur la masse salariale et la productivité. En effet, les missions d'intérim s'interrompent opportunément quand ces travailleurs peuvent cumuler assez de mois de travail et de présence sur le territoire pour demander leur régularisation selon les textes en vigueur. Ce système vise à recruter en nombre, souvent sous une autre identité (alias), des primo arrivants sur le territoire, à ne pas les laisser cumuler un nombre important de feuilles de paie, à les maintenir à temps partiel... bref, à puiser dans le vivier des sans papiers qui ne sont pas considérés comme « régularisables » au regard de la circulaire Valls.

Comment dans ces conditions exiger le paiement des heures sups, des heures de nuit, comment s'opposer aux cadences infernales, comment résister aux petits chefs qui menacent de vous virer à la moindre protestation ou à la moindre absence pour maladie ? Et surtout, comment obtenir sa régularisation par le travail dans un système qui précisément, s'organise pour ne pas permettre à ces travailleurs de rentrer dans les critères ?

Pour la régularisation par le travail, il faut que l'employeur reconnaisse le sans papier même si celui-ci travaillait sous une autre identité (par un certificat de concordance), et doit également fournir sous forme d'un CERFA une promesse d'embauche. Or, depuis près de 5 mois, Chronopost, Derichebourg, Mission Intérim sont dans le déni et refusent de reconnaître avoir employé les camarades en lutte, malgré les preuves que ces derniers et leurs soutiens leurs mettent sous les yeux ! Cette arrogance ne peut s'expliquer que par la complicité dont elles bénéficient depuis le début auprès des pouvoirs publics !

L'Etat, propriétaire de La Poste, couvre les pratiques scandaleuses de Chronopost, faisant pression sur les services du ministère du travail pour empêcher les grévistes d'être entendus. Il exige de façon cynique des sans-papiers de Chronopost des preuves de relation et de durée de travail, se met en travers, à chaque mobilisation auprès de ces employeurs pour précisément obtenir ces preuves : intervention menaçante de la police à l'agence Mission Intérim de Corbeil quand les Chronopost sont allés réclamer certificats de concordance et CERFA, lourde présence policière devant le siège de Derichebourg... Quant à La Poste, elle refuse de donner aux travailleurs qu'elle exploite les documents que leur réclame... son propriétaire, l'Etat !!!

C'est ce qui fait la singularité et aussi la durée de la lutte des « Chronopost ». Depuis le 11 juin, les « Chronopost », avec un courage à toute épreuve, et une prise en main de leur lutte remarquable, ont multiplié les manifestations, rassemblements, initiatives de tous ordres, dans le Val de Marne comme à Paris pour interpeller les patrons et les pouvoirs publics (directions des entreprises, Ministère du travail, préfecture...) et populariser leur lutte. Sur le piquet installé aux abords de l'agence sont présents, jour et nuit, plusieurs dizaines de sans-papiers, de Chronopost mais aussi d'autres entreprises, qui soutiennent leurs camarades, et sont soutenus par eux.

Solidaires 94, en lien depuis longtemps avec le CTSPV, a apporté son soutien à cette lutte et contribué à son éclosion, son organisation et son développement, assurant une aide politique, matérielle et logistique déterminante. Les camarades, actifs-ives et retraité·e·s se relaient en permanence sur le piquet. Des camarades du secrétariat national de Solidaires et de la fédération SUD PTT sont présent·e·s, indispensable pour l'interpellation des dirigeants de La Poste, l'informateur et la solidarité auprès des postiers.

Le soutien est également assuré par de nombreuses forces politiques et des élu·e·s à l'échelle locale, départementale ou nationale, par la Mairie d'Alfortville, le Conseil départemental.

Cette lutte participe de la campagne unitaire « Egaux-égales, personne n'est illégal·le », qui a permis d'organiser un remarquable meeting de soutien à la bourse du travail à Paris le 21 octobre.

Persuadés que la victoire est au bout, les travailleurs et leurs soutiens, même après 5 mois de lutte, sont déterminés à ne rien lâcher. Solidaires sera clairement, jusqu'au bout, à leurs côtés !

Pour les soutenir : chèques à l'ordre de Solidaires 94, mention « chronopost »





Traité ONU pour mettre fin à l'impunité des multinationales

D'où ça vient ?

En 2014, le Conseil des droits de l'homme à l'ONU déclare que « les sociétés transnationales et autres entreprises ont l'obligation de respecter les droits de l'homme » et adopte la résolution 26/9 sur l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur les multinationales et autres entreprises et les droits de l'homme. Un tel instrument peut contribuer à mettre fin à l'impunité dont bénéficient trop souvent les multinationales pour les violations des droits humains commises, en particulier dans les pays du Sud, et assurer l'accès à la justice pour les personnes et communautés affectées.

La décision intervient un an après l'effondrement du Rana Plaza, au Bangladesh, qui avait coûté la vie à plus de 1200 travailleuses et travailleurs du textile. Beaucoup de ces victimes travaillaient dans des ateliers de confection, qui alimentaient de grandes marques de vêtements occidentales.

Il s'agit là d'une décision historique. Depuis 50 ans, toutes les tentatives antérieures d'adoption par les Nations unies de normes contraignantes pour les multinationales avaient échoué, du fait de l'opposition des pays du Nord et des grandes entreprises. Aujourd'hui, les textes de référence de l'ONU, de l'OCDE ou de l'OIT donnent des principes directeurs non contraignants pour les États et les multinationales : l'obligation de protéger qui revient à l'État lorsque des tiers, y compris des sociétés, portent atteinte aux droits humains ; la responsabilité de respecter les droits humains qui incombe aux entreprises ; la nécessité d'un accès plus effectif à des mesures de réparation par des mécanismes judiciaires et non-judiciaires.

S'il arrive un jour à son terme, ce traité serait le premier à valeur contraignante. Il s'agit de créer, dans le cadre des Nations unies, un instrument juridiquement pour obliger les multinationales à respecter certains des droits humains les plus fondamentaux, partout où ces dernières et leurs filiales sont implantées. Une première ébauche de ce traité international a vu le jour trois ans après le début des discussions à l'ONU.

Les parties présentent aux sessions du Conseil des droits de l'homme :

Le Groupe Intergouvernemental de Travail (GIGT), créé à la suite de la résolution 26/09 est piloté par l'Équateur et l'Afrique du Sud à l'initiative du projet. Le GIGT est chargé de rédiger le texte et de présider aux sessions de négociation. Tous les États inscrits à l'ONU peuvent participer aux négociations mais ne se bousculent pas pour appuyer le GIGT. L'ensemble des pays européens siégeant à l'ONU avec les États-Unis, le Japon et la Corée du Sud avaient voté contre la formation du GIGT.

Le patronat est représenté par l'OIE (Organisation internationale des employeurs). Les organisations patronales considèrent que le projet de Traité est « contre-productif » et « met en péril le consensus atteint avec les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ». Parmi les craintes exprimées par l'OIE, le risque de freiner les investissements dans les pays industriels, émergents et en développement. Le jeu de l'OIE est clairement de faire en sorte qu'un tel Traité ne voit pas le jour !

Du côté des ONG, le projet de Traité bénéficie du soutien d'une myriade de collectifs de la société civile. La plupart sont regroupées au sein de la Global Campaign, lancée en 2012, la Campagne mondiale est un réseau de 250 mouvements sociaux : ONG, syndicats (CGT et Solidaires côté français), communautés affectées qui résistent à l'accaparement des terres, à l'extractivisme, à l'exploitation des travailleurs et travailleuses et à la destruction de l'environnement causés par les multinationales.

Elle revendique trois priorités qui doivent guider l'élaboration du traité :

- **affirmer la suprématie des droits humains et de la protection de l'environnement sur les droits des investisseurs et des multinationales ;**

- **mettre fin au régime d'arbitrage entre les investisseurs et les États ;**

- **rétablir la souveraineté des États en ce qui concerne les politiques publiques et les priorités nationales.**

En France, il existe une coalition composée des Amis de la Terre, ATTAC, AITEC, ActionAid, CCFD-Terre Solidaire, Collectif Ethique sur l'étiquette, France Amérique Latine, Sherpa, CGT et Solidaires. Elle agit pour amener la France à se positionner clairement en faveur de ce traité et qu'elle porte ce positionnement au niveau européen.

Où en est-on après la dernière session ?

La cinquième session du Conseil des droits de l'homme s'est tenue à Genève du 15 au 19 octobre. Au programme, la négociation sur le contenu du projet de texte. La présence importante des délégué-es des États a montré l'intérêt croissant pour ce projet. Contrairement aux sessions précédentes, l'Union européenne ne conteste plus la légitimité du processus. Elle est cependant restée muette sur le fond arguant de l'absence de mandat de négociation de la part des États membres de l'UE. D'autres pays, opposants plus ou moins assumés ont tenté de saboter la suite des débats. Il s'agit de la Chine, le Brésil et la Russie. Au final si la version actuelle du traité reste très insuffisante, le processus va se poursuivre et la participation des ONG est confirmée même si elle a été un temps remise en cause par les mêmes pays opposants.

Pour Solidaires, des législations internationales sont nécessaires mais ne verront le jour et ne seront effectives que si un rapport de force international se met en place.



3 questions à :

La Confédération générale autonome des travailleurs et travailleuses en Algérie (CGATA)

Par Kaddour Chouicha, Coordinateur national du Syndicat de l'Enseignement Supérieur Solidaire (SESS), membre de la CGATA.

Pouvez-vous présenter la CGATA?

La CGATA est une confédération créée en 2014 autour du SNAPAP (Syndicat national autonome du personnel de l'administration publique) avec la participation du SESS, d'autres organisations y étaient adhérentes puis se sont retirées. Sa création vient renforcer la solidarité et dépasser les corporatismes. Le mouvement syndical Algérien naissant y a pris appui, surtout que pratiquement toutes les organisations syndicales composant la CGATA avaient soit vécues le refus d'être enregistré de la part du ministère de travail (comme le SESS), soit reçues l'enregistrement plusieurs années après, accompagné par le licenciement des membres de la direction : c'est le cas du SNATEG (syndicat national autonome des travailleurs de l'électricité et du gaz), ou du SNAP (le syndicat national Algérien des postiers). Le pouvoir Algérien refuse encore l'enregistrement du SESS et de la CGATA mais cela n'a pas empêché la CSI (Confédération syndicale internationale) d'accepter son adhésion. La CGATA fait partie de la Confédération syndicale Arabe.

Quel est, selon vous, le rôle que peut et doit tenir le syndicalisme autonome dans le Hirak ?

(les manifestations massives de la population algérienne pour demander le changement du système et la démocratie depuis février 2019)

Nous considérons tout d'abord que les revendications sociales exprimées depuis maintenant huit mois par les Algériens et Algériennes dans tout le territoire national, restent le parent pauvre. Le but commun de toutes ces énergies est le retour à la primauté du politique sur le militaire, ce qui passe par la rupture radicale avec ce pouvoir. C'est pourquoi, de fait, les revendications démocratiques sont celles qui reviennent tout le temps. Et c'est pourquoi la CGATA considère que c'est d'abord une révolution démocratique, où les exclus-es du système y mettent beaucoup d'espoir. Les organisations syndicales se doivent de réfléchir comment approfondir cette révolution pour aborder la question sociale de toute la région. Le syndicalisme autonome doit à l'heure actuelle demander aux travailleur-euses de ne faire qu'un avec la population tout en apportant son expérience de l'organisation et des luttes. Il s'agit de partager les réflexions qui traversent depuis plusieurs années le monde syndical. Il faut noter tout de même que le champ du syndicalisme autonome lui-même n'est pas homogène, c'est pourquoi on trouve

des organisations syndicales qui ont appelé très tôt leurs adhérent-es à rejoindre le HIRAK (SNAPAP-CGATA, SESS-CGATA) dès le 26 et 27 février 2019 alors qu'il a fallu plusieurs jours sinon des semaines (mai 2019) pour voir la CSA (Confédération des syndicats autonomes) prendre clairement position pour le HIRAK. Cela s'explique par l'attitude des pouvoirs par rapport aux organisations syndicales : le SNAPAP légitime est combattu par l'administration et tous les services de sécurité avec l'appui d'un clone [NDLR - Le pouvoir algérien a pour tactique de créer des syndicats « clones » des véritables syndicats autonomes pour brouiller les repères dans l'opinion, clones qu'il contrôle et fait agir à sa guise]. Par contre l'ossature de la CSA est constituée principalement des syndicats de l'éducation qui sont tous enregistrés en plus d'autres (enregistrés mais ne pesant guère). On ne peut oublier l'UGTA qui n'est en fait, jusqu'à présent et depuis longtemps, qu'une organisation de masse du pouvoir et qui, intérêt oblige, reste silencieuse sur le HIRAK. Il ne faut pas oublier que l'un des effets du HIRAK a été le remplacement de l'ancien secrétaire général par un autre apparatchik. La seule position de l'UGTA a été de demander le report de la finalisation d'une nouvelle loi sur les hydrocarbures... comprise par la majorité des citoyens et citoyennes comme une corruption dirigée vers les puissances étrangères pour qu'elles continuent de fermer leurs yeux et oreilles sur ce qui se passe en Algérie et notamment sur les arrestations arbitraires.

Quelles sont les perspectives à venir ? Outre la revendication de la mise en place d'une constituante, une grève générale est-elle à l'agenda ?

La CSA a été partie prenante d'une plateforme qui reprend la vision d'une partie de la société civile et elle continue, selon sa formule, « de jouer son rôle d'associé étroit entre différentes opinions avec responsabilité et efficacité en la liant au mouvement populaire et à ses revendications ». La CGATA y a participé au début puis s'est retirée car même si pendant les débats la question de l'assemblée constituante a été posée, elle s'est retrouvée évacuée du texte final. Il reste à préciser que la région centre du pays (notamment les villes de Tizi Ouzou et Bejaia) a vu un travail commun sur le terrain des adhérent-es de la CGATA et de la CSA, unité permise au regard de la politisation habituelle de la population de cette région. De même, la poursuite des marches et des revendications de la population, si elle se poursuit avec la même constance, mènera à terme à une radicalisation de toutes les organisations syndicales. La CGATA a proposé une large concertation (syndicat, partis, associations, comités, personnalités etc.) pour débattre d'une grève générale (une seule journée au début) mais la CSA a proposé une grève le 29 octobre. Pour renforcer la lutte, la CGATA a décidé d'appeler à cette grève tout en préparant la grève générale.

Pour en savoir plus :

<https://fr-fr.facebook.com/CGATA-Confédération-générale-autonome-des-travailleurs-en-Algérie-750457288343416/>

infos solidaires

La Terre en commun

La lutte à Notre-Dame-des-Landes ne s'est pas arrêtée suite à l'abandon du projet d'aéroport en janvier 2018. Il s'agit désormais de poursuivre l'élan collectif pour l'avenir et la préservation des terres. Pour cela un fond de dotation a été créé. C'est une structure juridique d'intérêt général qui permet l'acquisition collective de terres, forêts et de bâtis, sans aucun système de parts ou d'actions. Les biens acquis sont ainsi placés hors de toute spéculation ou recherche d'enrichissement personnel. Le Comité national Solidaires d'octobre 2019 a validé l'appel aux structures de notre Union syndicale à participer à cet appel à don et à diffuser largement l'information. Toutes les infos pour faire un don : www.encommun.eco



« 10 jours pour signer »

Amnesty International lance sa campagne annuelle dite des « 10 Jours pour Signer » (10JPS) autour du 10 décembre, Journée internationale des Droits de l'Homme. En 2019 elle concerne 10 situations emblématiques, à travers le monde, de personnes de moins de 30 ans dont les droits élémentaires sont bafoués : condamnation à mort, disparition forcée, victimes du changement climatique, droits des femmes, violences policières, criminalisation de la solidarité... Entre le 6 et 16 décembre vous pourrez soutenir Yasaman, Magai, Marinel, José, Ibrahim, Camille, Yillysijiang, Nasu et les jeunes d'Otoda Gdame, les jeunes de Grassy Narrows, Sarah Mardini et Sean et Marinel. Les pétitions à signer en leur faveur seront disponibles à partir du 6 décembre sur le lien : www.amnesty.fr



« Clic-P l'intersyndicale qui fait trembler les enseignes »

Tel est le titre du récent livre consacré au Comité de liaison intersyndical du commerce parisien (le Clic-P), une intersyndicale réunissant six syndicats du commerce parisien, déterminés à faire face à l'offensive des grandes enseignes de la distribution dont l'objectif est de généraliser l'ouverture des magasins le dimanche et en nocturne. Le Clic-P réalise, à l'échelle d'un territoire, l'union syndicale indispensable. Transgressif, le Clic-P s'attire l'animosité des grandes enseignes, des décideurs politiques et de certains médias qui s'emploient à diffuser les idées reçues des bienfaits supposés de l'ouverture des commerces le dimanche, sans se préoccuper des conséquences sur la vie des salarié-es. Pour commander ce livre : <https://solidaires.org/CLIC-P-l-intersyndicale-qui-fait-trembler-les-enseignes>

Expressions solidaires

Journal bimestriel édité par l'Union syndicale Solidaires
Rédaction : 31 rue de la Grange aux Belles - 75 010 Paris

Téléphone : 01 58 39 30 20
Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org

Directrice de publication :
Cécile Gondard-Lalanne

N° CPPAP : 1 008 S 05397
Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie,
Montreuil-sous-Bois (93)

IMPRIM'VERT®

Graphisme : Atelier du Bonjour